

3. Division.

Paris, le 27. Mars 1809.

Bureau
des Arts

Réponse à
lettre d

Enregistrement
à l'arrivée, N.° 111-117
au départ, N.° 57 118

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire

A Monsieur Lethiere, Directeur
de l'Académie impériale de France
à Rome

Le Ministre a décidé
que la pension de M.
Oderacre serait prolongée
d'une année et que M.
Neulemeester jouirait
pendant deux ans, de la
table à l'Académie de
France à Rome.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres
que vous m'avez écrites au sujet des demandes
formées par M. Oderacre, pensionnaire de
l'Académie, et M. Neulemeester, graveur,
élève de M. Borsic.

Je vous prie de me dire que, d'après les bons
témoignages que vous m'avez donnés sur le
compte de ces deux Artistes, j'ai décidé,
1.° que la pension de M. Oderacre serait
prolongée d'une année pour lui donner le
temps d'exécuter le grand tableau qu'il
desire entreprendre pour son travail
d'obligation;

2.° que M. Neulemeester jouirait, pendant
deux ans, de la table à l'Académie, pour
l'aider à continuer l'ouvrage qu'il a

///

150



3. Div

D. S. A. Consiud

M. de la Courbe

*Lehrere, Direct. Del' Academie Imp. de
de France*

A Rome

